

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2021

Présents : Mesdames DAUBREGÉ, LEMAIRE, CONTESSÉ, FLAMME
Messieurs SERPILLON, LEMOINE, HARNOULD, BOULEAU,
MOUILLIERE, SUEUR.

Excusé : Monsieur ABDALLAG, DEMEURE.

Pouvoir : Madame SFREDDO a donné pouvoir à monsieur SERPILLON
Madame VANDENBUSSCHE a donné pouvoir à madame LEMAIRE
Madame ARBONNIER a donné pouvoir à madame DAUBREGÉ

Monsieur le Maire précise que madame DAUBREGÉ arrivera avec un peu de retard.

Madame Virginie CONTESSÉ est désignée secrétaire de séance.

Adoption des comptes-rendus des réunions du 6 avril, 27 et 28 mai 2021

Monsieur MOUILLIERE a demandé que quelques ajouts soient apportés au compte rendu du 6 avril 2021, voici le détail :

Lors du vote des taxes, il souhaite que ce paragraphe soit ajouté.

M. MOUILLIERE fait remarquer au Conseil Municipal que le taux de la taxe pour les propriétés bâties passe de 12,15 % à 32,15 %, même s'il s'agit d'une promesse de compenser à l'Euro près, selon la formule du Président de la République. Il ajoute que le principe des vases communicants va s'appliquer car les propriétaires, même les plus modestes, vont devoir payer pour compenser cette promesse électorale du Président, in fine ce seront donc les propriétaires qui verront, dans les années à venir, leur Taxe Foncière sur les propriétés bâties, augmenter.

Par ailleurs, l'Etat affirme compenser par la TVA, la compensation du manque de ressources des communes alors que la TVA est l'impôt le plus injuste sur le plan fiscal. C'est pourquoi les Elus de l'opposition ne peuvent voter que contre cette proposition d'augmentation de la Taxe du Foncier Bâti qui s'avérera injuste dans les prochaines années.

Le titre ci-dessous

SUPPRESSION ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

A été modifié comme suit

**SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE A
TEMPS COMPLET**

➤ **Intervention de madame Sylvie DAUBREGÉ concernant la commission des finances**

Ajout de texte surligné en jaune :

La réunion de commission des finances s'est déroulée le 27 mars dernier. Elle énumère les membres présents et regrette que monsieur Jacques MOUILLIERE était absent non excusé. Monsieur MOUILLIERE rappelle qu'il avait demandé, lors de la première Commission des Finances, à ce que les documents soient envoyés avant la réunion de la commission afin d'étudier avec ses colistiers ces chiffres. Il ajoute que c'est la procédure dans toutes les collectivités et demande des excuses pour ce dysfonctionnement.

Monsieur SUEUR indique qu'il n'a pu imprimer ces documents. Messieurs MOUILLIERE et SUEUR regrettent de n'avoir pu travailler en amont sur le budget primitif. Il estime qu'il n'avait donc pas à s'excuser de son absence. Madame LEMAIRE précise qu'elle projette les documents pendant la réunion pour les personnes qui n'ont pu faire l'édition. Madame DAUBREGE lui répond que nous avons procédé de la même façon que les années antérieures. Monsieur MOUILLIERE insiste en affirmant qu'il faut changer les mauvaises habitudes. Madame LEMAIRE indique que le fait de ne pas prévenir, au préalable, d'une absence à une réunion de commission ou à un conseil municipal, est un manque de savoir-vivre

M.MOUILLIERE n'est pas d'accord car sa demande en tant que responsable de l'opposition ne relève pas de l'incompréhension mais d'un manquement de la part de la majorité, son comportement est donc en adéquation avec le comportement de M. le Maire qui a demandé à ne pas communiquer les chiffres avant la tenue de la commission.

Monsieur le Maire précise que la communication de ces chiffres n'est pas obligatoire et que la commission des finances est facultative. Le document doit être envoyé uniquement avant la réunion de Conseil Municipal.

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du Conseil Municipal, le 21 juillet 2020. En effet, le recensement de la population devait avoir lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Or, L'INSEE nous avait informé que cette enquête serait exceptionnellement reportée en 2022. Le 31 mai 2021, nous avons reçu les instructions nécessaires pour le lancement de la campagne de recensement 2022. Celle-ci aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Dans un premier temps, il est donc nécessaire de nommer un coordonnateur communal et par la suite, il faudra recruter deux agents recenseurs. Monsieur le Maire propose, à nouveau, de nommer madame Ludivine WATTIER, Adjointe Administrative Territoriale au sein de notre commune. Elle connaît bien les administrés et, est rigoureuse dans le suivi de son travail. Elle devra effectuer une journée de formation auprès de l'Insee et aura une charge de travail supplémentaire (I.H.T.S.). Il avait été décidé de lui verser une indemnité forfaitaire de 30 € pour la journée de formation ainsi que l'indemnité horaire de travaux supplémentaires pour les tâches professionnelles en sus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer madame Ludivine WATTIER en tant que Coordonnateur Communal et lui verser une indemnité forfaitaire de 30 euros par journée de formation ainsi que l'I.H.T.S.

ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire indique que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a cessé d'instruire les dossiers d'urbanisme, depuis le 1^{er} juillet 2015. Les communes ont trois solutions : instruire leurs dossiers par leurs propres moyens, confier cette tâche à un cabinet spécialisé ou autre. Les grandes communes ont leur propre service d'instruction. Pour les

communes moins importantes, le personnel doit avoir des connaissances d'urbanisme pointues, dans la mesure où il faut se référer au PLUi de 43 communes. En 2015, le conseil communautaire avait créé un service commun intercommunal, chargé de l'instruction de l'application du droit des sols (ADS). La plupart des 43 communes de la CAMVS ont adhéré. Actuellement, nous sommes facturés à l'acte, sur la base d'un équivalent permis de construire (EPC) fixé à 67 € pondéré en fonction de l'acte instruit (part variable) et une part fixe de 1 € par habitant. Monsieur Jean-Marie ALAIN a remis en question cette pratique en indiquant son illégalité. Tous les maires se sont rencontrés et sont arrivés à un accord qui consiste à dire que le permis de construire doit avoir un coût identique pour toutes les communes. Le service de la CAMVS est composé de quatre instructrices et un directeur. Avec le recul, depuis l'année 2015, il a été constaté qu'environ 1 000 actes ont été gérés par la CAMVS. Le but est donc de mutualiser ce service. Le coût total de fonctionnement du service s'élève à 150 000 €. D'un commun accord, les maires ont décidé de prendre en charge les dépenses du personnel, soit 120 000 €. La facturation se fera semestriellement sur la base d'un EPC, de 150 € pondéré également en fonction de l'acte instruit. Par contre, il n'y aura plus de part fixe. Il est proposé de signer une convention avec la CAMVS, celle-ci ayant pour objet de déterminer les missions et modalités de fonctionnement du service d'instruction des demandes d'application de droit des sols de la CAMVS pour le compte des communes. Cette convention aura une durée de validité d'un an reconductible tacitement. Il est nécessaire de délibérer pour le maintien de l'adhésion à ce service commun et approuver la convention régissant les principes. Monsieur le Maire précise que la délibération doit avoir lieu avant le Conseil Communautaire de la CAMVS, fixé au 30 juin 2021.

Madame DAUBREGE arrive dans la salle.

Monsieur SUEUR demande le coût supplémentaire pour notre commune. Monsieur le Maire indique que celui-ci serait environ de trois cents euros et qu'il n'y aurait pas d'évolution de tarifs pendant la durée du mandat. Il précise que chaque Maire recevra ses administrés pour tout litige ou discussion de dossier. Si un habitant veut prendre rendez-vous avec la CAMVS, cette demande devra être validée par le Maire, afin d'éviter toute discordance de discours. Lorsque la rencontre aura eu lieu, les services de la CAMVS feront un retour au Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion au service commun « Application du Droit des Sols » et d'approuver la signature de la convention correspondante.

APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) doit être approuvée à chaque renouvellement des Conseils Municipaux.

Monsieur LEMOINE, délégué au PNRA, indique qu'il s'est rendu à une première réunion qui consistait à l'élection du bureau. Le Parc Naturel de l'Avesnois est celui qui investit le plus en France, surtout pour les communes rurales. Une plaquette de présentation de la charte est remise à chaque membre du Conseil Municipal. Monsieur LEMOINE donne quelques exemples, à titre indicatif, des domaines dans lesquels le PNRA, intervient (expositions, achats groupés de plantations)

Monsieur le Maire précise qu'ils sont intervenus sur le lot « Chauffage » de notre école en aidant à l'élaboration du dossier de subvention auprès de la Région. Le Parc fait des études d'énergie sur l'ensemble de nos bâtiments communaux, intervient également dans le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), sur le patrimoine ancien, convention relative à l'éco-pâturage (intervention de moutons). Monsieur MOUILLIERE

s'interroge sur le coût de l'éco-pâturage. Monsieur LEMOINE précise que c'est une prestation gratuite.

Monsieur SUEUR s'interroge sur leur intervention quant aux inondations. Monsieur le Maire répond qu'ils agissent en tant que support technique, de même que les services de la CAMVS (à titre d'exemple, plantations à effectuer pour retenir les eaux dans la rue de Limont).

Monsieur LEMOINE s'est rendu le 28 juin dernier, rue de Limont, avec les services du Département concernant les coulées de boue. Un curage des fossés va être fait par leurs soins. La facture correspondante au nettoyage de coulée de boue récente, sera prise en charge par monsieur DEMEURE ou son assurance. Monsieur le Maire avait réfléchi pour mettre en place un drain et rejeter les eaux au ruisseau mais la loi sur l'eau, l'interdit. Il faut sensibiliser les organismes compétents pour que le Département gère les fossés, que la CAMVS passe une caméra pour savoir si un drain ne serait pas détérioré. Au cours du mois de septembre, une rencontre sera organisée avec la Chambre d'Agriculture, les exploitants agricoles, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la Communauté de Communes d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. Cette réunion aura pour sujet de mener une réflexion pour éviter ces phénomènes, à l'avenir. La commune est responsable de l'entretien de sa voirie. Madame LEMAIRE rappelle qu'un numéro d'astreinte est mis en place par la Société Flamme Environnement. Suite à l'alerte donnée par monsieur BERNARD via Facebook et grâce à la réactivité de monsieur Daniel FLAMME, l'intervention a pu être rapide.

Monsieur SUEUR demande si monsieur DEMEURE ne pourrait pas creuser un fossé. Monsieur le Maire lui répond que cette demande a déjà été formulée. Monsieur DEMEURE avait répondu positivement mais ne l'a pas encore fait.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL - ENT

Madame LEMAIRE informe le Conseil Municipal que l'ENT est un outil de travail en matière numérique et éducative. La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, en partenariat avec l'Académie, la fibre numérique 59-62, souhaite assister les communes pour le déploiement de l'environnement numérique de travail (ENT) afin de faire bénéficier les communes du territoire de l'ingénierie du syndicat. La CAMVS intégrera dans ses statuts, la compétence facultative « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles du 1er degré sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ». L'adhésion sera prise en charge par la CAMVS, pour la durée du mandat. Cela permettra également d'effectuer des achats groupés de matériels pour bénéficier de prix réduits.

Madame FLAMME demande si nous avons des informations concernant l'équipement informatique des familles sur la commune. Madame LEMAIRE lui répond que nous n'avons pas ces renseignements mais que la plupart des problèmes rencontrés concerne les impressions de documents.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer à la CAMVS, la compétence « numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ».

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

On ne va pas revenir sur les coulées de boues puisque ce sujet a été évoqué précédemment. Le véhicule stationné au pont de Boussières a été emmené gratuitement par le biais de la CAMVS, c'est l'entreprise RYEZ qui s'est chargée de l'enlèvement de la voiture.

Monsieur LEMOINE :

*Le chemin de halage a été fauché, on ne connaît pas l'organisme qui a effectué ce travail. Avec la réouverture de la Sambre, le chemin fera partie de l'itinéraire du Véloroute », l'entretien sera donc effectué par la CAMVS.

*Il y a un peu plus d'un mois, les travaux de rénovation de l'école ont débuté. Les démolitions intérieures sont effectuées ainsi que les ouvertures pour les nouvelles portes, le plancher a été enlevé. L'entreprise LECLERCQ va goudronner la cour, une semaine avant la rentrée des classes. Il y avait une suspicion d'amiante sur le bâtiment de l'école primaire. Ce fait a été confirmé sur la façade arrière, par un cabinet d'expertise missionné par nos soins en complément du diagnostic fait préalablement. Les opérations de désamiantage seront effectuées par l'entreprise DEHANNE qui sous-traitera à l'entreprise LORBAN, lors de la première quinzaine de juillet.

Monsieur le Maire indique que le conflit avec l'entreprise LEFEBVRE est toujours en instruction au Tribunal Administratif. Normalement, la fin de chantier est prévue pour le mois de décembre 2021.

Madame DAUBREGE :

REPAS DU 14 JUILLET 2021 : la commission des Séniors organise, le soir du 14 juillet, un cochon grillé avec crudités, café et dessert. Les volontaires, pour apporter leur aide, seront les bienvenus. Le tarif du repas est de 14 euros pour les adultes, 9 euros pour les enfants de moins de 12 ans. Le repas est limité à 100 personnes sur inscription, les samedis 03 et 10 juillet, de 10h00 à 12h00 dans l'ancienne cantine.

REPAS DES SENIORS : avec la levée des restrictions sanitaires, nous pouvons envisager d'organiser le repas des Séniors qui a lieu habituellement le premier dimanche de mai. La date du 17 octobre 2021 a été retenue. L'animation musicale est réservée. Il est rappelé que le repas des Séniors est offert par la municipalité pour les 60 ans et plus. C'est l'occasion de partager des moments festifs, conviviaux et de mettre nos Séniors à l'honneur.

LES MERCREDIS RECREATIFS : la commission des Séniors va mettre en place, à partir du 15 septembre, une semaine sur deux, des mercredis récréatifs. Les Séniors pourront venir s'amuser avec divers jeux de société devant un café et des petits gâteaux. Nous pourrons venir chercher à domicile, les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion. Nous répondons à la demande qui avait été faite, lors du questionnaire, à l'attention des Séniors. Cette action n'a pu être mise en place pendant la crise sanitaire. Nous utiliserons la salle de l'ancienne cantine, plus accessible que la salle polyvalente.

La commission se penche également, suite au retour du questionnaire, à organiser une sortie culturelle.

Monsieur le Maire précise que les « AFN » cessent leur moment récréatif. Cette action pourra être considérée comme un relais.

FLEURISSEMENT : Lors du vote du budget primitif 2021, nous avons pris la décision de gérer le fleurissement de la commune, afin de réaliser des économies. Des membres du Conseil Municipal, se sont réunis pour élaborer le fleurissement. Chacun a amené ses idées et ses

connaissances. Après avoir sélectionné les plantations, monsieur le Maire, les Adjoints et le service technique, ont planté les fleurs à différents endroits (parterre central au rond- point, monuments aux Morts, place de l'école et place de la mairie). Ces massifs prendront de l'ampleur lorsque les végétaux vont pousser et seront agrémentés.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT, LA MDPH ET LES COMMUNES POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES ET DES PLUS FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP :

Suite à la signature de la convention, une rencontre tripartite par visioconférence a eu lieu dernièrement. Chaque personne bénéficiant de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou la PCH (prestation de compensation du handicap) a reçu un courrier envoyé par le département, les invitant à s'inscrire sur le registre communal. Ce courrier a pour objet de recenser les personnes vulnérables de la commune afin de mettre en place différentes actions pour lutter contre l'isolement.

On regarde à la faisabilité des actions proposées par le département (cultures aux fenêtres, bibliothèques à la maison), financement, date, mise en place.

Monsieur HARNOULD :

* Le 2 juillet à 18 h 00, aura lieu la pose de la pancarte relative à la réouverture de la Sambre. Monsieur HARNOULD a sollicité madame Aude VAN CAUWENBERGE, Adjointe aux Fêtes de la commune d'Hautmont, pour implanter ce panneau à Hautmont car il n'y a pas de lieu adéquat sur le territoire de Saint Rémy du Nord. Cette pose sera suivie d'un lâcher de ballons et d'un concert de jazz sur un bateau près du pont de Sambre à Hautmont.

*L'emplacement de la brocante du 14 juillet a été modifié car la pandémie du Covid a augmenté la circulation des ambulances et des pompiers. Celle-ci aura lieu : rues de la Place, de l'Eglise et une portion vers l'école. Il y aura une buvette ainsi que de la petite restauration. Le feu d'artifice aura lieu à 23 heures.

*Le 15 juillet, à 22 h 15, sera organisé un cinéma en plein air où sera diffusé un film de 2019, intitulé « Hors Normes ». Une buvette et restauration seront également mises en place. Une réservation sera instaurée pour le cinéma et le repas. Une animation musicale intitulée « Les Mascarades » aura peut-être lieu à 21 h 30. Le prestataire va prêter 200 transats. Monsieur le Maire précise que cet événement est financé par la CAMVS.

Madame LEMAIRE :

*Le contrat « Parcours Emploi Compétence » de madame Virginie DELABY a été renouvelé pour la troisième année, à titre exceptionnel, dans le contexte de la crise sanitaire. Lors du vote du budget primitif 2021, des crédits ont été votés pour la signature d'un contrat aidé supplémentaire. Nous faisons les recherches actuellement pour ce nouveau contrat. On va demander le renouvellement de contrat de madame Julie HECQUET, celui-ci se termine le 31 août prochain. Madame Sabrina POLVENT a été en arrêt de travail. Il a fallu pourvoir à son remplacement. Le personnel actuel, a effectué beaucoup d'heures. Il faut régulariser les plannings de façon homogène.

* Nous avons déplacé les poubelles de l'école pour lesquelles nous avons pris la mauvaise habitude de les placer du vendredi soir devant l'église. Cependant, bien que visibles, elles n'ont plus été ramassées par les ripeurs, pendant deux semaines. Ce fait a généré une situation conflictuelle avec monsieur CARLES mais non justifiée envers le personnel. Monsieur MOUILLIERE précise que l'intéressé nie les faits mais madame LEMAIRE répond qu'il y a des témoins. Madame LEMAIRE et monsieur SERPILLON ont reçu son épouse. Madame LEMAIRE est donc allée voir les deux équipes de ripeurs afin de mettre un terme à ce souci. Ils ont pris en compte la demande de collecte. Tous les dimanches soir, madame LEMAIRE sort les poubelles et le personnel de l'école les rentre le lundi matin.

*Une réflexion a été menée quant au fonctionnement de la restauration scolaire. Les mesures sanitaires actuelles imposent une distanciation de deux mètres entre les niveaux de classe et les tables, une place attribuée par élève. Nous n'avons pas assez de personnel pour assurer deux services, nous voulons éviter une fermeture du service. Un ordre de priorité va être établi par l'étude des dossiers d'inscriptions afin de ne pas pénaliser les personnes qui ont besoin de cette prestation. Lorsque madame POLVENT a été atteinte du Covid, deux familles ont enlevé leurs enfants sans difficulté.

Monsieur SUEUR mène une réflexion à voix haute pour trouver des solutions, deux endroits différents (ancienne cantine en mairie) mais cela implique deux services, du personnel pour l'encadrement, la cuisine, le trajet... De plus, il n'y a plus de matériel de cuisine sur l'ancien site. Madame LEMAIRE répond que c'est totalement impossible pour notre commune.

*Le baptême de l'air se déroulera ce jeudi 1^{er} ou vendredi 2 juillet, selon la météo. Treize enfants devaient y participer mais il y aura un enfant absent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.